

la miséricorde envers les miséricordieux : *Misericordes misericordiam consequuntur* : comment donc ne la témoignerait-il pas tout spécialement à ceux qui intercèdent pour ses enfants aimés et prédestinés ? Aussi, le séraphique saint Bernardin a-t-il écrit qu'il y a plus de mérite à faire quelque bien à l'une de ces âmes qu'à en faire dix fois autant en faveur d'un vivant, lors même qu'il serait prisonnier, malade, tourmenté de la faim. En effet, le bien est en proportion du besoin que l'on soulage, et ici quelles nécessités ! quelle extrémité pressante ! Le grand saint Thomas d'Aquin (*Supp*, p. III, quest. 71, art. 4) enseigne la même chose, et St. Ambroise dit de son côté, dans son livre des *Offices*, que tout ce qu'on offre par charité pour les défunts se change en mérite pour nous et que nous le retrouvons au centuple après la mort : "*Omne quod defunctis impenditur, in nostrum tandem meritum commutatur, et illud post mortem centuplum recipimus duplicatum.*"

Terminons par le récit d'une vision de sainte Brigitte, qui montre clairement combien sont bénis des anges et des élus ceux qui s'occupent généreusement à prier en faveur des défunts.

Brigitte vit donc, une fois, ouvert devant elle le lieu où les âmes sont purifiées comme l'or dans le creuset, avant de monter au séjour de l'éternel repos. Elle y entendit la voix d'un ange qui disait parmi ses prières : "Béni soit celui qui, vivant encore sur la terre, aide les âmes de ses oraisons et de ses bonnes œuvres ! car l'infailible justice de Dieu exige que les âmes soient purifiées par les tourments du purgatoire ou délivrées par les bonnes œuvres de